Commune de L'Albenc Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016 COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation: 15/12/2016

Nombre de conseillers : en Exercice 15

Présents 14 Pouvoir 1 Votants 15

L'an deux mille seize et le vingt et un décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents:

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Catherine STUCK, Marlène MANTEGARI, Christian JOLLY, Alexis BOUCHERAND, et Marjory LUYTON, Alexandre PICAT, Nathalie LYONNE, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Christian MATHIEU.

Excusés : Brahim BASRI ayant donné pouvoir à Patrick BURRIAND

Nomination d'un secrétaire de séance

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1:Approbation du compte-rendu du dernier conseil : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 : Délibération pour autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2016 – budget principal

3:Délibération autorisant le projet de halte vélo route sur la commune de l'Albenc

La Maire expose au conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes entend agir pour stimuler et conforter les dynamiques de développement et les initiatives innovantes des espaces ruraux pouvant générer des activités nouvelles, soutenir l'activité économique locale et contribuer ainsi au maintien de l'emploi local, ceci dans un contexte contraint en particulier avec la baisse des dotations de l'Etat.

De façon prioritaire, la Région veut manifester sa solidarité et intervenir spécifiquement en accompagnement des communes rurales de moins de 2000 habitants. La Région souhaite être à l'écoute des projets proposés par les communes rurales, afin de répondre au plus près à leurs besoins. Elle examinera donc les projets relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire parmi lesquels figure l'aménagement de proximité favorisant la pratique du sport, les investissements favorisant l'amélioration des services à la population et l'aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique.

Pour les projets dont la dépense est estimée entre 3000 et 80 000 euros HT, l'intervention régionale se réalise à hauteur de 40 % maximum de la dépense subventionnable (soit une subvention régionale minimale de 1200 euros et maximale de 32 000 euros).

Pour les projets supérieurs à 80 000 euros HT, la subvention régionale peut aller jusqu'à 40 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 euros HT.

La commune de l'Albenc a un projet de réalisation d'une halte vélo route.

En effet, dans le cadre du développement touristique autour de la vélo route reliant le Lac Léman à la via Rhôna, la commune de L'Albenc souhaite aménager une "halte vélo route" située à 1 km environ de l'axe principal de cette dernière pour offrir aux cyclistes une pause touristique, technique (borne de rechargement électrique, fontaine à eau), ludique et sportive. Cette halte permettra d'accueillir les randonneurs à vélo dans un site naturel magnifique surplombé du château classé de l'Albe ; ils pourront s'ils le souhaitent partir découvrir les chemins de randonnées passant à proximité de ce lieu.

La situation privilégiée de cette "halte vélo route" au cœur du village, soutiendra le commerce local et prolongera la redynamisation des commerces engagée ces dernières années (superette boulangerie glacier, tabac, 2 restaurants)

Notre projet a également pour ambition de soutenir et développer l'emploi au travers des entreprises du territoire. Un partenariat est envisagé avec une entreprise locale pour proposer au long cours des équipements innovants pouvant répondre à l'évolution des modes de transport et aux exigences de développement durable.

Par la grande diversité d'activités proposées, ce lieu sera un point de rencontre de différents publics et différentes tranches d'âge dans un esprit intergénérationnel. Une aire de jeu pour les plus jeunes sera spécialement conçue pour l'accueil des enfants handicapés.

Ce lieu sera également utilisé par les associations sportives de la commune et les enfants de l'école primaire et maternelle dans le cadre de leurs activités sportives pendant le temps scolaire et pendant les TAP (Temps d'activité périscolaire).

Ce lieu, sera, enfin la vitrine de cette entreprise localement implantée, partenaire de la collectivité pour ce projet de halte vélo-route.

Au regard dudit projet estimé à 148 391 € HT, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à réaliser toutes les formalités concernant ce projet : signature de conventions, approbation de devis, demande de subventions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte et autorise la Maire à réaliser toutes les formalités pour la conduite du projet de la halte vélo route.

4: <u>DELIBERATION POUR L'ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE DE L'ALBENC AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN</u>

Vu l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-06-007, en date du 06 décembre 2016, portant fusion des Communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-16-009 en date du 16 décembre 2016 portant composition du conseil communautaire selon les règles du droit commun, fixant le nombre de conseillers communautaires à 74,

Vu la délibération n°D20151124-01 en date du 24 novembre 2015 du Conseil municipal de la commune de l'Albenc portant avis sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ;

Vu la délibération n° D30161019- 01 en date du 19 /10/2016 du Conseil municipal de la commune de l'Albenc portant adoption de la représentativité des communes au sein du conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité,

Considérant que le nombre de sièges total pour le futur EPCI du Sud Grésivaudan issu des règles de droit commun de l'article L5211-6-1 est de 74 sièges,

Considérant que la commune de l'Albenc dispose désormais de 2 sièges à l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan.

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune de l'Albenc au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes du Sud Grésivaudan, après dépôt de différentes listes de candidats.

Considérant que les délégués communautaires sont élus parmi les délégués sortants sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, la parité des listes n'est pas requise et les listes peuvent être incomplètes,

La présentation des listes est faite par leur ordre de dépôt :

Mme ZAMORA (titulaire), M. CAMBON (suppléant),

Après avoir voté au scrutin de liste à un tour et à bulletin secret,

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants: 15

Dont procurations : 1 de Brahim BASRI à Patrick BURRIAND

Suffrages exprimés : 15 Bulletins blancs : 0

Le quotient est de [nombre de suffrages exprimés] / [le nombre de sièges] : 15 / 2

Ont obtenu

Ghislaine ZAMORA: 15 voix en tant que conseiller communautaire titulaire Gérard CAMBON: 15 voix en tant que conseiller communautaire suppléant

Madame le Maire déclare en tant que représentants de la commune de l'Albenc au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan :

5 : questions diverses

Zone 30:

Il est proposé de mettre un panneau zone 30 sur la plateforme surélevée « rue du sablon ».

<u>Circulation et stationnement « rue des terreaux » :</u>

Vu le nombre important de problèmes dans cette rue, il est prévu de travailler sur le stationnement de cette rue et de discuter sur le sens de circulation. Des réunions de concertations avec les riverains sont envisagées en début d'année.

Point sur les travaux école :

La classe est finie, les enfants pourront prendre possession des lieux dès le 2 janvier.

Point sur les travaux mairie :

Début des travaux le 9 janvier. Les travaux devraient durer un mois. Une porte supplémentaire va être crée entre l'école et la mairie, un bureau supplémentaire va également voir le jour.

Travaux d'accessibilité:

Ils vont démarrer pour mettre aux normes nos bâtiments et vont être progressivement effectuées par les employés communaux.

- Prochain Conseil municipal le mercredi 2 février 2017 à 20h